

**Décision n° 2023-118 du 22 novembre 2023  
portant composition de la commission d'orientation pour l'action sociale du Centre d'études et  
d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement**

**Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu l'arrêté du 9 octobre 2014 relatif au comité central d'action sociale, aux commissions régionales de concertation de l'action sociale et aux comités locaux d'action sociale, au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et au ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité ;

Vu l'arrêté du 30 août 2022 relatif à la composition et au mode de scrutin des comités sociaux d'administration et des formations spécialisées au sein des services du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique ;

Vu la décision n° 2015-238 du 15 juillet 2015 portant création de la commission d'orientation pour l'action sociale au sein du Cerema ;

Vu la décision n° 2022-99 du 30 novembre 2022 portant création des comités locaux d'action sociale au sein du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement et fixant leur composition ;

Vu la décision n° 2023-22 du 16 février 2023 fixant la liste des organisations syndicales représentatives habilitées à désigner les représentants du personnel et le nombre de ces représentants au sein des comités locaux d'action sociale du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu les désignations de représentants titulaires et suppléants par chaque organisation syndicale au sein des comités locaux d'action sociale du Cerema ;

Vu les décisions portant nomination du président, du vice-président et du secrétaire au sein des comités locaux d'action sociale du Cerema ;

Vu les désignations d'un représentant par chaque organisation syndicale au sein de la commission d'orientation pour l'action sociale du Cerema ;

### décide

#### Article 1

Sont nommés au sein de la commission d'orientation pour l'action sociale du Cerema en qualité de représentants de l'administration :

Représentants de l'administration	Affectation
Monsieur François-Xavier Soltner	Direction des ressources humaines
Madame Céline Villarmé	Direction des ressources humaines
Madame Amandine Constantin	Direction des ressources humaines
Madame Corine Caumont	Direction technique Risques, eaux et mer
Madame Laetitia Vaubourgeix	Direction territoriale Hauts-de-France

#### Article 2

Sont nommés au sein de la commission d'orientation pour l'action sociale du Cerema en qualité de président de chaque comité local d'action sociale :

Présidents de CLAS	Périmètre du CLAS
Monsieur Ludovic Simon	Direction technique Infrastructures de transport et matériaux – Direction territoriale Île-de-France
Madame Marilyne Huet-Dumoulin	Direction technique Territoires et ville – Direction territoriale Centre-Est – Agence comptable/Direction générale /Secrétariat général/Directions fonctionnelles et transversales/Direction territoriale Outre-Mer
Madame Françoise Lhuillier	Direction technique Risques, eaux et mer
Monsieur Marc Jabiri	Direction territoriale Est
Madame Laurence Herbelot	Direction territoriale Hauts-de-France
Monsieur Jean-François Lopez	Direction territoriale Méditerranée
	Direction territoriale Normandie-Centre
Madame Gabrielle Gouédard	Direction territoriale Ouest
Monsieur Jean-Marc Trottier	Direction territoriale Sud-Ouest
Monsieur Olivier Martin	Direction territoriale Occitanie

**Article 3**

Sont nommés au sein de la commission d'orientation pour l'action sociale du Cerema en qualité de représentants du personnel :

Organisation syndicale	Représentants du personnel
CFDT	Monsieur Mohamed El Fadili
FNEE-CGT	Madame Isabelle Liénard
FO	Madame Emmanuelle Chiron
UNSA	Madame Hélène Chassagnol

**Article 4**

Est nommée au sein de la commission d'orientation pour l'action sociale du Cerema en qualité de conseillère sociale territoriale référente pour le Cerema : Madame Isabelle Janin, conseillère technique de service social de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

**Article 5**

Est nommé au sein de la commission d'orientation pour l'action sociale du Cerema en qualité de représentant d'association reconnue par la direction du Cerema comme œuvrant pour l'action sociale au Cerema : Monsieur Sébastien Lagache, en tant que représentant de la FNASCE.

**Article 6**

La présente décision abroge la décision n° 2022-40 du 13 avril 2022.

**Article 7**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema et sur le bureau numérique au sein de l'espace dédié à chaque direction concernée.

Fait à Bron, le 22 novembre 2023

Le directeur général



**Pascal Berteaud**